La représentation des femmes parmi les partenaires sociaux dans l'Union européenne

2002/2026(INI) - 25/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une majorité de 433 voix pour, 54 contre et 20 abstentions le rapport d'initiative de Mme Miet SMET (PPE-DE, B) sur la représentation des femmes parmi les partenaires sociaux, le Parlement européen se conforme à l'avis de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 septembre 2002). Pour l'essentiel, le Parlement invite, comme sa commission au fond, les partenaires sociaux à définir des objectifs, assortis d'échéances, sur la représentation des femmes dans les organes socio-économiques, aussi bien dans leurs structures internes que dans le cadre des conventions collectives. Il encourage les partenaires sociaux à concevoir des programmes d'action positive, suivis d'évaluations des résultats, ayant pour but d'accroître réellement la représentation des femmes dans leurs organes. La Plénière a également insisté pour que les partenaires sociaux créent des postes de "responsables de l'égalité" au sein de leurs structures internes ainsi que des réseaux entre les négociateurs féminins et les administratrices en vue d'échanger leurs expériences. La Plénière a en outre soulevé la problématique du manque d'informations sur la présence des femmes dans ces organes et a demandé à la Commission d'entreprendre la compilation des données sur la représentation des femmes chez les partenaires sociaux et d'établir des indicateurs permettant de renforcer l'influence des femmes dans les organes décisionnels socio-économiques. Enfin, le Parlement demande : - à la Commission de financer, dans le contexte du Vème programme d'action, des projets d'études qui contribuent à une représentation plus équilibrée des femmes dans la procédure de décision; - aux États membres, de créer des centres nationaux d'excellence qui diffuseront les meilleures pratiques en la matière.